

Laudatio en hommage à M. Bertrand Reeb

En conférant le titre de docteur honoris causa à M. le juge fédéral Bertrand Reeb, l'Université, et spécialement sa faculté de droit et des sciences économiques, veut rendre hommage à un éminent juriste qui exerce son talent au sommet de la magistrature judiciaire de notre pays et qui est resté profondément attaché à notre institution et à notre canton.

C'est d'ailleurs notre Université qui lui délivre la licence en droit en 1969 et peu après l'Etat de Neuchâtel qui lui décerne le brevet d'avocat. Entre-temps, il se sera marié et sera devenu père d'un enfant. Puis il prend le large et passe une année avec sa famille à Hambourg, où il a l'occasion de fréquenter le prestigieux Institut Max Planck, spécialisé dans le droit comparé international.

De retour en Suisse, Bertrand Reeb pratique le barreau à Neuchâtel, de 1973 à 1980, année au cours de laquelle il est élu juge au Tribunal administratif, dont il deviendra le premier président d'une juridiction véritablement indépendante de l'administration cantonale. Et en 1993, le Parlement de la Confédération l'élit juge au Tribunal fédéral. Il présidera la Chambre des poursuites et des faillites en 1995 et 1996, et depuis 1997, il est à la tête de la IIème Cour civile. Il a ainsi pris une part active à l'interprétation de la nouvelle loi sur la poursuite pour dettes et la faillite et il a contribué à façonner une jurisprudence sur le nouveau droit du divorce, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2000 et dont l'application pose de nombreux problèmes délicats.

Au cours d'une carrière judiciaire au plus haut niveau, il aura marqué de sa compétence et de sa personnalité des jugements rendus par milliers, dont chacun reflète une parcelle de la vie, une parcelle de la science juridique, une parcelle de la vérité, mais aussi une parcelle de l'humanité. Un juge est par fonction un serviteur de la justice, mais par essence il est aussi un écrivain humaniste. Tel est Bertrand Reeb, qui sait et démontre quotidiennement que le droit ne s'applique pas pour lui-même, mais qu'il a vocation de régler de manière pacifique et peut-être de sublimer les rapports sociaux conflictuels, non sans devoir déterminer, et parfois dans la douleur, le sort d'êtres humains. C'est à cette fonction que M. Reeb apporte sa contribution, et cela dans un esprit dénué de dogmatisme étroit, marqué d'une grande ouverture d'esprit sur la société et de façon magistrale.

Mais ce magistrat - justement - a également trouvé le temps d'apporter sa pierre à la construction de la science du droit, en publiant plusieurs œuvres d'importance reconnue, parmi lesquelles il faut citer notamment un rapport à la Société suisse des juristes, en 1997, sur les mesures provisoires dans la procédure de poursuite.

Homme d'esprit (il a été Bellettrien), homme d'autorité (il fut colonel du régiment d'infanterie neuchâtelois), homme d'ouverture, nous l'avons dit (il a récemment représenté à Paris la Suisse lors de la constitution de l'Association des hautes juridictions de cassation ayant en partage l'usage du français), Bertrand Reeb est à n'en pas douter une personnalité hors du commun. C'est cette personnalité que la faculté de droit et des sciences économiques de l'Université est heureuse et tout aussi fière d'honorer, en lui décernant le titre de docteur honoris causa.

